

Paris, le 21 avril 2022

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/2022/268

Vos réf. :

Affaire suivie par : Philippe Ledenvic

Courriel : philippe.ledenvic@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 23 14

Monsieur le directeur,

Vous avez saisi l'Autorité environnementale par courrier daté du 17 mars 2022 pour avis au titre du III de l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement sur la nécessité ou non d'actualiser l'étude d'impact du projet de restructuration des « Ateliers de Vaugirard » dans le cadre de demandes de permis de construire pour l'atelier de maintenance des trains et un bâtiment de logements sociaux.

L'étude d'impact de ce projet a fait l'objet d'une actualisation qui a donné lieu à [l'avis de l'Ae n°2020-08](#) du 22 juillet 2020.

À l'occasion de ces demandes, le projet fait l'objet des modifications suivantes :

- les façades du lot D en mur à ossature bois seront remplacées par des panneaux préfabriqués de béton ;
- des installations liées à la sécurité incendie seront déplacées ou élargies (dalles coupe-feu élargies, trappes de désenfumage et robinets d'incendie armés déplacés) ;
- un accès complémentaire pour les pompiers sera aménagé sur le toit de l'atelier de maintenance des trains.

Le dossier analyse l'incidence de la première modification sur les émissions de gaz à effet de serre et conclut que, si les modifications envisagées les augmentent, elles permettent toutefois de rester dans la classe de certification de qualité briguée. Une vérification en termes de bruit sera également réalisée.

**Monsieur le responsable du département Stratégie,
Développement durable et immobilier
LAC LC73
54, quai de la Rapée
75 599 Paris cedex 12**

L'Ae considère que les modifications envisagées ne sont pas de nature à nécessiter une nouvelle actualisation de l'étude d'impact, sous réserve de la vérification du respect des seuils réglementaires applicables dans les bâtiments selon leur usage pour garantir la bonne prise en compte des incidences sonores du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'Autorité environnementale,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'LEDENVIC' in a cursive script.

Philippe LEDENVIC